



BEAUSITE
23/06/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre Intercommunal d'Action Sociale

COMPTE-RENDU

Communauté de Communes



**Centre Intercommunal d'Action Sociale de la
Communauté de Communes De L'AIRE A L'ARGONNE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un et vingt-trois juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale De l'Aire à l'Argonne se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Beausite, sur convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt et un qui leur a été adressée par la Présidente, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

<i>Martine AUBRY, Présidente</i>	<i>Dania KLEIN, Vice- Présidente</i>	<i>Evelyne BERTHAUX</i>
<i>Josiane BIGUINET</i>	<i>Luc GERARD</i>	<i>Noëlle JACQUEMET</i>
<i>Marie-Françoise KLEIN</i>	<i>Dominique MARECHAL</i>	<i>Alain NOEL</i>
<i>Anne RAMAND</i>	<i>Thierry RAMAND</i>	<i>Bernard RENAUDIN</i>
<i>Claude THOMAS</i>	<i>Pascale ZEHR</i>	

Représentés :

Daniel SANZEY

Excusés :

Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Dominique JEANNESSON, Nathalie PHILIPPOT

Absents :

Sophie CHARRIOT, Dominique DIDIER

Ordre du jour :

Enfance et Jeunesse :

- Présentation des nouveaux agents : Virginie KUBLER et Cécilia GERVAISE
- Adoption du nouveau règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Modalités d'organisation de l'ALSH à compter du second semestre 2021
- Tarification 2021 du mini-camp estival de l'ALSH

Administration générale :

- Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS
- Subvention de fonctionnement aux structures porteuses de repas

Questions diverses

- Rencontre MSA le 18 juin
- Rencontre ACT
- Point sur le Projet de Territoire et le PLUi

La Présidente ouvre la séance à 20h08. Elle remercie les membres du conseil d'administration de leur présence et présente les excuses de Mesdames Mathilde DECHEPPE et Nathalie PHILIPPOT ainsi que de Messieurs Philippe BRISSE, Dominique JEANNESSON et Daniel SANZEY.

Mme la Présidente présente le pouvoir de Monsieur Daniel SANZEY donné à Monsieur Claude THOMAS.

Enfance et Jeunesse :

Présentation des nouveaux agents

Mme la Présidente présente les nouveaux agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- Virginie KUBLER, en poste depuis janvier 2021. Responsable du pôle jeunesse, en charge des accueils de loisirs sans hébergement et des mercredis récréatifs. Virginie KUBLER a pour principal objectif de mettre en place un pôle destiné aux adolescents.
- Cécilia GERVAISE, en poste depuis mai 2021. Coordinatrice petite-enfance et jeunesse, animatrice du Relais d'Assistants Maternels. Cécilia GERVAISE a pour objectifs de préparer la Convention Territoriale Globale (qui remplacera le Contrat Enfance Jeunesse) avec la CAF et d'étendre les actions du Relais d'Assistants Maternels notamment en faveur de l'accompagnement à la parentalité.

Adoption du nouveau règlement intérieur de l'ALSH

Mme la Présidente explique qu'un règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement avait été adopté le 26 juin 2012 par le CIAS Entre Aire et Meuse mais n'a jamais été révisé entièrement. La Présidente ajoute que ce document n'est pas suffisamment consulté par les parents, qui ne le respectent que trop peu.

La Présidente soumet aux avis et suggestions des administrateurs, le projet de nouveau règlement intérieur de l'ALSH.

Mme ZEHR demande si la tarification ne représente pas un frein pour les familles les plus défavorisées. La Vice-Présidente assure que les tarifs sont basés selon le quotient familial (MSA et CAF) et qu'ils sont assez bas au regard de tarifs pratiqués par d'autres EPCI, cela permet donc de répondre à valeur fondamentale du CIAS : l'action sociale.

DELIBERATION

N° DCA_2021_09

OBJET : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH

La Présidente expose,

Vu la délibération N° DCA 20201210/17 relative à la modification du règlement intérieur de l'ALSH ;

Considérant que le règlement intérieur de l'ALSH a été adopté en 2012 par le CIAS Entre Aire et Meuse et qu'il convient de le reprendre entièrement afin de l'actualiser ;

La Présidente explique que ce nouveau règlement vise à :

- Inciter les parents ou les responsables légaux à consulter ce règlement intérieur et à l'appliquer
- Limiter les problèmes : à l'inscription, sur les horaires et sur la vie collective...
- Garantir les engagements des parents et de l'équipe d'animation pour que l'accueil des enfants soit assuré de façon idoine

Mme la Présidente précise que ce règlement devra être signé par un des parents ou un responsable légal.

Le nouveau règlement intérieur de l'ALSH est joint à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter et de valider les modalités et le contenu du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement ;
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières afférentes à son application.

Modalités d'organisation de l'ALSH à compter du 2nd semestre

La Présidente indique aux membres du conseil d'administration que la Communauté de Communes s'est dotée d'un logiciel de l'entreprise A.GE.DI : le Portail Famille.

Mme la Présidente présente les nombreuses fonctionnalités du logiciel qui permettront notamment aux parents de préinscrire leurs enfants aux différentes activités de la Communauté de Communes (cantine, périscolaire) et par conséquent du CIAS (extrascolaire). La facturation sera également simplifiée.

La Présidente cède la parole à la Vice-Présidente en charge de la scolarité, du développement des circuits courts et de la restauration scolaire, Josiane BIGUINET, qui évoque sa récente rencontre avec les services du Département en charge d'AGRILOCAL. Ce dispositif vise à faciliter l'achat de denrées par les cuisines centrales auprès des producteurs meusiens. A noter que la cuisine centrale de Vaubecourt utilise 43% de produits locaux.

Tarifification 2021 du mini-camp de l'ALSH

La Présidente informe les administrateurs qu'un mini-camp ados est organisé du 2 au 5 août à la base de loisirs du lac de Madine.

Invitée par la Présidente à intervenir, Virginie KUBLER détaille le séjour pour 18 enfants âgés de 12 à 16 ans et présente le protocole sanitaire, en particulier l'obligation pour les mineurs d'avoir réalisé un test PCR ou antigénique au moins 72h avant le début du séjour.

DELIBERATION

N°DCA_2021_10

OBJET : TARIFICATION DU MINI-CAMP DE L'ALSH

Vu la délibération N°DCA 20190708 - 12 relative à la tarification 2019 des mini camps de l'ALSH ;

Considérant les capacités financières des familles susceptibles de confier leurs enfants aux ALSH dans le cadre des mini camps,

Mme la Présidente précise que des accueils de loisirs sans hébergement sont traditionnellement organisés pendant les vacances d'été : 4 à 5 semaines + mini camp

Le programme prévisionnel de l'ALSH d'été 2021 a été défini comme suit :

- Semaines 29, 30, 31 et 32 (du 12 juillet au 6 août) : centre de loisirs à Pierrefitte-sur-Aire et Vaubecourt en simultané, en journées complètes de 8h à 18h
- Séjour court Ados (12 à 16 ans) : du 2 au 5 août 2021, camping au lac de Madine (Heudicourt)
 - Les enfants (18) et les 2 animateurs partiront 4 jours faire du camping sur la base de loisirs du lac de Madine
 - Au programme : activités nautiques (paddle géant), accrobranche, équitation, structure gonflable sur le lac

BUDGET PREVISIONNEL DU MINI-CAMP ADOS			
DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	1 128,15 €	Participation parents (120€ par enfant)	2 160,00 €
Prestations (hébergement, activités et alimentation)	2 049,20 €	CAF / MSA	396,00 €
Transport	560,00 €	Résiduel CIAS (Remboursement CEJ)	1 181,35 €
TOTAL	3 737,35 €	TOTAL	3 737,35 €

La Présidente propose une tarification de 120,00€ par enfant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter les modalités d'organisation et de tarification telles que présentées par Mme la Présidente

Administration Générale :

Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS

Mme la Présidente explique qu'il convient d'adapter le règlement intérieur du Conseil d'Administration à la nouvelle configuration du territoire, ce règlement n'a pas été révisé depuis 2011, date de création du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse.

Ce règlement s'inspire de celui du Conseil Communautaire.

DELIBERATION

N° DCA_2021_11

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

La Présidente expose,

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'il existe un règlement intérieur du conseil d'administration du CIAS, mais qu'il a été adopté le 12 octobre 2011 par le CIAS de l'ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse ;

Mme la Présidente explique qu'il convient d'adopter un règlement intérieur actualisé, notamment en début de mandat. Le règlement intérieur du conseil d'administration du CIAS a pour objectif de préciser la composition, l'organisation et le fonctionnement des réunions du conseil d'administration, le déroulement des débats sur les documents financiers ou encore les modalités de vote des délibérations,

Après délibération et à l'unanimité des membres votants, les administrateurs décident :

- D'accepter et de valider les modalités et le contenu du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS
- D'autoriser Mme la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières afférentes à son application.

Subvention de fonctionnement aux structures porteuses de repas

Madame BIGUINET sort de la salle et quitte la séance à 20h45.

Monsieur NOEL, Président de l'ADMR de Remberval quitte la salle et ne prend pas part aux débats.

Mme la Présidente rappelle que le portage de repas se fait sur l'ensemble du territoire pour toutes les personnes âgées de 60 ans et/ou à mobilité réduite.

La Présidente revient sur le récent transfert du portage de repas de l'ILCG de Vaubecourt à l'ADMR de Remberval. La Communauté de Communes est désormais desservie par l'ILCG Sud Argonnais, l'ADMR de Remberval ainsi que l'ADMR de Lacroisée des Seize pour Woimbey et Bouquemont.

Madame AUBRY précise que le périmètre du portage de repas par l'ADMR de Remberval s'étend à 32 communes (23 ILCG Entre Aire et Meuse et 9 communes ILCG Vaubecourt) soit un bassin de vie de 4 513 habitants, l'ILCG du Sud Argonnais agit sur 13 communes soit 1 796 habitants.

DELIBERATION

N° DCA_2021_12

Objet : SUBVENTION AUX STRUCTURES PORTEUSES DE REPAS

Monsieur NOEL Alain, Président de l'ADMR de Remberval quitte la salle et ne prend pas part aux débats.

La Présidente expose,

Vu la délibération n° N° DCA 20201210/19 relative au soutien aux structures porteuses de repas ;

Considérant que l'ADMR de Remberval et l'ILCG Sud Argonnais desservent le territoire de la Communauté de Communes pour l'activité portage de repas,

Considérant que l'ADMR de Remberval a repris le périmètre de l'ILCG de Vaubecourt et assure désormais le portage de repas sur 32 communes ;

Considérant que l'ILCG Sud Argonnais dessert 13 communes ;

La Présidente rappelle également que le portage de repas est partiellement pris en charge dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie attribuée par le Département à destination des personnes âgées en situation de dépendance, que le montant appliqué sur notre territoire reste relativement faible au regard de celui appliqué sur les autres territoires du Département.

Sur proposition de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, les membres du Conseil d'Administration décident :

- De verser à l'ADMR de Remberval 4 000 € de subvention de fonctionnement
- De verser à l'ILCG Sud Argonnais 2 000 € de subvention de fonctionnement

QUESTIONS DIVERSES

Rencontre avec la Mutualité Sociale Agricole le 18 juin dernier

Mme la Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration qu'une nouvelle relation s'établit avec la MSA, en vue d'une convention intitulée « *Grandir en Milieu Rural* ». Ce pendant à la Convention Territoriale Globale portée par la Caisse d'Allocations Familiales vise à bénéficier de l'ingénierie de la MSA pour développer des projets innovants aussi bien pour le CIAS que pour le pôle associatif.

Rencontre avec l'Argonne Club Triaucourt

Mme la Vice-Présidente indique aux administrateurs qu'une autre rencontre a eu lieu le mercredi 16 juin avec les responsables de l'ACT, la salariée de l'association (mutualisée avec Anes Art'Gonne et Argonne PNR), Mathilde DECHEPPE, Vice-Présidente en charge du développement culturel et associatif et Maxance BERNARD.

Cette réunion a permis d'échanger autour d'éventuels partenariats en faveur des seniors concernant la mobilité ou la gym santé.

Projet de Territoire & PLUi

Mme la Présidente évoque les avancées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Projet de Territoire.

Suite aux ateliers participatifs du début d'année et aux différents échanges constructifs avec les différentes forces vives, la Présidente indique que quatre grands axes vont être déployés :

- Axe 1 : Un territoire attentif au parcours de vie des habitants et des familles ;
- Axe 2 : Un territoire acteur du développement raisonné de son économie enracinée ;
- Axe 3 : Un territoire porteur d'une ruralité heureuse dans un cadre de vie de qualité ;
- Axe 4 : Un territoire participatif, à l'écoute de chacun et de toutes les propositions.

Dans la continuité des ateliers participatifs, des « Fabriques thématiques » ouvertes aux acteurs de la vie locale vont être organisées afin de réfléchir ensemble à des actions concrètes.

Ainsi, plusieurs temps ont été programmés a fin de co-construire ensemble les actions de demain :

- Fabrique Vie Associative : 23 juin, à 20h à l'espace culturel d'Anes Art'Gonne à Evres ;
- Fabrique Jeunes : 30 juin, à 14h à la salle des fêtes de Rembercourt ;
- Fabrique Seniors : 30 juin, à 17h à la salle des fêtes de Rembercourt ;
- Fabrique Attractivité : 30 juin, à 20h à la salle des fêtes de Rembercourt.

30/06/2021 : A noter que les fabriques du 30 juin ont été reportées au 15 septembre, aux mêmes horaires.

Tous les sujets étant épuisés, Mme AUBRY remercie les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale et lève la séance à 21h45.

Le Secrétaire de Séance,

Maxance BERNARD,



